

ANNEXE XXI
(article 71)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

DÉMANTÈLEMENT DU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE COURVILLE –
ARRONDISSEMENT DE BEAUPORT

1. Le projet vise la fourniture de biens et de services par des entreprises spécialisées pour des travaux de démantèlement et tous autres travaux connexes au démantèlement du réservoir d'eau potable Courville situé dans l'Arrondissement de Beauport.

Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

2. L'embauche du personnel d'appoint ou l'octroi des contrats de services professionnels et techniques en arpentage, en ingénierie, en architecture ou dans d'autres disciplines appropriées sont donc requis pour la réalisation des études préliminaires, des études d'avant-projet, pour l'élaboration de plans et devis, pour la surveillance de travaux et pour la réalisation des travaux décrits à l'article 1.

TOTAL : 192 109,71 \$